

Le Châble, le 12 janvier 2018

Mesdames, Messieurs,

Nous vous demandons de bien vouloir insérer dans le prochain numéro du Bulletin Officiel l'avis suivant :

---

**COMMUNE DE BAGNES**  
**Enquête publique**

L'Administration communale de Bagnes soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire déposées par :

Mme Pasche Koo Florence par Archijeuffre Architecture pour la transformation et l'agrandissement d'un chalet et défrichement de la zone forêt. Est également mise à l'enquête publique, d'entente avec le Service des forêts, des cours d'eau et du paysage, arrondissement du Bas-Valais, en application de la loi fédérale sur les forêts du 4 octobre 1991, de la loi cantonale sur les forêts et les dangers naturels du 14 septembre 2011 et de l'article 8 de l'ordonnance cantonale sur les forêts et les dangers naturels du 30 janvier 2013, la demande de défrichement suivante, but du défrichement : Assainissement et transformation d'une habitation, respect des distances. Surface de défrichement : 30 m<sup>2</sup> sur la parcelle n° 4185, folio n° 2, zone touristique forte densité T2, lieu-dit Les Avoutzons à Verbier, coord. 2583992/1104356.

M. Bata Thomas Georges par Bruchez Philippe Architecture pour la modification de la cheminée sur la parcelle n° 4717, folio n° 145, zone touristique moyenne densité T3, lieu-dit La Morintse à Verbier, coord. 1105729/2584159.

Les oppositions éventuelles et les observations à l'encontre de ces projets doivent être adressées par écrit, en trois exemplaires et dûment motivées, à l'Administration communale de Bagnes, service des constructions, Route de Clouchèvre 30, 1934 Le Châble VS, dans les trente jours dès la présente publication.

Les dossiers peuvent être consultés les jours ouvrables, à la maison communale, service des constructions, uniquement sur rendez-vous.

L'Administration communale  
Service des constructions

---

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.